



Redressement judiciaire et vente de mon fonds

Par **galere**, le **08/11/2007 à 16:26**

je suis en redressement judiciaire: en période d'observation, je dois proposer un plan de continuité pour janvier, la situation étant trop difficile je souhaiterais tout arrêter. Ma situation est la suivante: je suis en EURL, propriétaire de mon fonds acquis en 2001 (droit d'entrée acheté 30 000 €) mon activité: agence immobilière, mon propriétaire est vendeur de ses murs, je voudrais en profiter pour céder mon fonds car j'ai trouvé un investisseur: est-ce que mon propriétaire peut vendre ses murs alors que je suis en R.J. comment je dois procéder? par rapport au tribunal? je suis à jour de mes loyers, mais dois encore des échéances à mon propriétaire sur l'acquisition du fonds

Par **papa tango charly_old**, le **08/11/2007 à 21:04**

vous pouvez demander au mandataire de prononcer la liquidation.

Par **galere**, le **09/11/2007 à 16:22**

merci PPTCrnok je vais demander au juge commissaire, ma liquidation, mais ce que je voudrais c'est vendre moi-même mon fonds, est-ce possible, puis-je proposer mon acquéreur, de part ma profession je suis mieux placée que mon mandataire, je repose la question: mon bailleur peut-il vendre ses murs pendant la procédure?

Par **papa tango charly_old**, le **09/11/2007** à **18:54**

vous pouvez toujours proposer un acquéreur au mandataire: vous en tirerez ainsi un meilleur prix que s'il était vendu à l'encan...rnrnen ce qui concerne la vente des murs par le bailleur, je ne vois pas ce qui pourrait l'en empêcher, mais je peux me tromper.